



22 OCT. 2001

Colmar, le 16 OCT. 2001

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

**ARRÊTÉ N° 255/2001 – DIR**

**Portant modification permanente de la signalisation  
au carrefour des RD 1 bis et RD 201, hors agglomération,  
sur le territoire de la commune de NIEDERHERGHEIM**

**Le Président du Conseil Général  
du Département du Haut-Rhin,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8 et R. 411-25,

**VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,

**VU** l'avis favorable du Maire de la Commune de NIEDERHERGHEIM,

**VU** l'avis du Directeur des Infrastructures Routières,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de fréquents accidents et pour renforcer la sécurité, il convient de modifier la signalisation au carrefour des RD 1 bis et RD 201, en remplaçant les deux panneaux "Cédez-le-passage" par des panneaux "STOP" ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../...

22 OCT. 2001

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Les deux panneaux "Cédez-le-passage", à l'intersection de la RD 201 et de la RD 1 bis, au droit du P.R. 12,250, sont remplacés par deux panneaux "STOP".

**ARTICLE 2** – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de la Subdivision de l'Équipement d'Ensisheim.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officielle du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de NIEDERHERGHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Philippe GALLI